

FAF Pêche et Cultures Marines

*partenaire formation des professionnels de la mer :
pêche, conchyliculture, élevages marins*

ENTREPRISES DE CULTURES MARINES EMPLOYANT PLUS DE DIX SALARIES

Bulletin à nous retourner avant le 28 février 2010.

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale de l'entreprise	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
E.mail	
N° SIRET	
Code NAF	

INFORMATIONS IMPORTANTES

Nom du ou des navires	
Effectif moyen en 2009 (marins) dont hommes et femmes
Effectif moyen (personnel à terre) dont hommes et femmes
Effectif moyen total en 2009 dont hommes et femmes

BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Salaires forfaitaires 2009 pour le personnel relevant de l'ENIM	1	
Salaires bruts versés en 2009 servant d'assiette aux cotisations sociales pour le personnel relevant des autres régimes...	2	
Montant des salaires 2009 servant de base de calcul de la participation (1+2)	A	€

CONTRIBUTION PLAN DE FORMATION

A X 0,90 %	B	€
Dépenses déductibles : (à préciser)...	C	€
Contribution versée au FAF Pêche et Cultures Marines (B-C)	D	€

CONTRIBUTION POUR LE FINANCEMENT DES CONTRATS, DES PERIODES DE PROFESSIONNALISATION ET DU DIF

Salaires 2009 (A) X 0,50 %	E	€
Contribution au titre de la professionnalisation versée au FAF Pêche et Cultures Marines .	F	€

NOUVELLE CONTRIBUTION AU FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS CREE PAR LA LOI DU 24/11/09

A X 1,40 % X 13 %	G	€
Contribution limitée à 13 % de la différence entre le montant total de votre obligation légale correspondant aux lignes B + E et le versement effectué au FAF PCM (D + F).		

Attention :

*Cette contribution n'est exigible que si l'entreprise n'a pas versé au FAF PCM la totalité des 0,9 % et 0,5 %.
Cette contribution collectée par le FAF PCM sera intégralement reversée au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.*

COMMISSION MIXTE DE NEGOCIATION

(en application de la Convention Collective Nationale de la Conchyliculture étendue par l'arrêté du 5 juillet 2001)

Salaires 2009 (A) X 0,10 %	H	€
----------------------------	---	---

Contribution à verser au **FAF Pêche et Cultures Marines** chargé, par le SNEC, de la collecte.

MONTANT GLOBAL DU VERSEMENT

(B + F + H) ou (D + F + G + H) : Règlement à l'ordre du FAF Pêche et Cultures Marines .	I	€
--	---	---

Deux reçus libératoires vous seront adressés dès réception de votre versement.

A..... Signature et cachet de l'entreprise.

Le